

# SAVE THE CHILDREN

Project: HTI INTPA 2023 Improving Access to Inclusive Education  
in areas affected by the 2021 earthquake

Donor: INTPA - International Partnerships (European Commission)

Member: Save the Children Norway

**Structure Scolaire Permanente et Résiliente (1 SSRP avec 11 salles de classe)**

PROJET : EDIKASYON POU VIV ANSANM

« AMÉLIORATION DE L'ACCES A L'ÉDUCATION INCLUSIVE DANS LES ZONES AFFECTÉES PAR LE SIESME  
DU 14 AOUT 2021 »



RECONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE PERMANANTES ET RESILIENTES

TERMES DE REFERENCE

APPEL D'OFFRES POUR LA SÉLECTION DE FIRMES OU D'ENTREPRISES SPECIALISEES DANS LA  
CONSTRUCTION DES ÉCOLES

SOMMAIRE

- Contexte Général
- Objectif de la Consultation
- Objectif général
- Objectifs spécifiques
- Résultats attendus
- Spécifications techniques du design des Structures Scolaires Permanentes et Résilientes
- Instructions générales aux soumissionnaires
- Responsabilité du future contractant et de Save the Children
- La sûreté et la sécurité sur le site de construction
- Évaluation du site-Les Relevés
- Capacité technique et logistique de la firme
- Expériences et compétences
- Les livrables à fournir par la firme
- Dossier technique et légal
- Informations à soumettre
- Obligations de l'autorité contractante/ Save the Children
- Obligations de l'entrepreneur, du fournisseur et du prestataire de services
- Planification des visites de terrain dans les écoles choisies
- Délai de présentation des offres
- Offres tardives
- Période de validité des offres
- Critères de sélection
- Attribution du marché
- Calendrier
- Format de soumission
- Les Annexes obligatoires
- Liste des matériels et outils obligatoires
- Les lexiques

### **Contexte Général**

Le 14 août 2021, un séisme de magnitude 7,2 a frappé de plein fouet les départements du Sud, de la Grand 'Anse et des Nippes causant près de 2 300 morts et des dégâts matériels considérables plus de 12 700 personnes ont été blessées et plus de 137 000 maisons ont été détruites. Le séisme a détruit 1 250 écoles, perturbant davantage un système éducatif déjà confronté à d'énormes défis.

Sur les 1 250 écoles qui ont été détruites ou endommagées par le tremblement de terre, la majorité n'a toujours pas été reconstruite. Il y a eu des retards de reconstruction d'écoles en raison du manque de financement, des difficultés logistiques liées aux activités de gangs et les raretés récurrentes en carburant. Ces retards ont aussi été exacerbés par les fortes intempéries survenues du 2 au 4 juin 2023, qui ont provoqué des inondations qui ont endommagé plus de 2 800 maisons, ainsi que des infrastructures publiques, notamment des écoles et des centres de santé dans les départements du Centre, de la Grand 'Anse, des Nippes, du Sud-Est et du Sud (selon un rapport de l'ONG).

Les écoles sont plus que des lieux d'apprentissage, ce sont des refuges pour des enfants qui subissent ou ont subi des traumatismes par une succession d'événements et à cause de la violence. Veiller à ce que les enfants aient accès à l'éducation en période de crise protège leurs droits, leur procure un sentiment de normalité et favorise la résilience, les rend moins vulnérables à la violence, aux mariages précoces, et au travail forcé.

L'organisation non gouvernementale Save de Children, ici nommé SCI, vise à reconstruire des salles de classes dans les écoles impactées par le tremblement de terre, pour permettre aux enfants de s'installer dans des écoles en toute sûreté et sécurité. Dans cette optique, Save the Children souhaite recevoir des offres pour la reconstruction des écoles pouvant résister aux catastrophes naturelles et aux problèmes environnementaux avec des fondations en maçonnerie de roches, des superstructures permanentes et des toitures métalliques recouvertes de tôles onduleuses d'un seul niveau. Des dessins pour la construction sont joints.

### **Objectif de la Consultation**

Le contractant s'engagera à construire des salles de classes suivant les plans types du MENFP sans modification, les normes de construction parasismique et para-cyclonique et les instructions de l'ingénieur superviseur.

Lot	Département/C ommune	Localité	Nom de l'école	Nombre de Structures	Remarques
Lot 1	SUD : Cayes	Fondrède	École Nationale de Fontanie	4 bâtiments et 1 système de	11 salles de classe
Lot 2	SUD : Torbeck	Torbeck	École Nationale de St-Felix		
Lot 3	SUD : Maniche	Lestage	École Nationale de Lestage		
Lot 4	SUD : Camp-Perrin	Saut Mathurine	École Nationale de St-Joseph de Saut		

			Mathurine	collecte d'eau.	
Lot 5	GRAND'ANSE : <i>Beaumont</i>	<i>Beaumont</i>	École Nationale Jean Leopold Dominique		
Lot 6	GRAND'ANSE : <i>Pestel,</i>	Bernagouss e	École Nationale de Bernagousse		
Lot 7	GRAND'ANSE : <i>Corail</i>	Duquillon	École Nationale de Duquillon		

### 2.1 Espace extrascolaire

En plus des remarques et du nombre de structures scolaires définies plus haut, tous les espaces additionnels et intégrés de la construction de chaque école doivent être pris en compte dans ce projet de reconstruction.

Il s'agit de :

La direction d'école, le secrétariat et la salle des professeurs ;

Une bibliothèque de 75 m<sup>2</sup> ;

Un espace de restauration avec réfectoire et un entrepôt ;

Postes de lavage des mains de 8 robinets ;

Un bloc sanitaire de 8 cabines avec espace d'urinoir identifié (Filles/Garçons) ;

Espace récréatif, sportif et cour de récréation pour les élèves ;

Sécurité : clôture, barrière, barbelé, parking ;

Système photovoltaïque (voir les détails plus haut).

### 3.Objectif général

Amélioration de l'accès à une éducation de qualité dans un environnement sûr et durable, en mettant l'accent sur la construction d'infrastructures scolaires résilientes et le renforcement des capacités des acteurs du milieu scolaire.

### 4.Objectifs spécifiques

Doter les écoles d'infrastructures scolaires répondant aux enjeux pédagogiques, environnementales et climatiques.

Assurer la sûreté maximale des bâtiments abritant les élèves.

### 5.Résultats attendus

Améliorer la qualité des infrastructures de service fournies aux élèves dans les écoles.

Construction de 7 écoles permanentes et résistantes aux risques climatiques et environnementaux dans le Sud et la Grand'Anse :

#### 5.1 Détails du package de construction

Le package de construction comprend des détails sur les modèles de salles de classe en maçonnerie classique avec des toits métalliques en panneaux sandwich en cornière en fer avec des tôles galvanisées et ondulées.

Construction en maçonnerie chaînée de 11 salles de classe classiques par école avec toiture métallique en tôle ;

Construction de la direction d'école et la salle de réunion pour les professeurs ;

Construction d'un bloc sanitaire de 8 cabines avec espace d'urinoir identifié (Filles/Garçons) ;

Construction d'un espace de restauration scolaire avec réfectoire et entrepôt ;

Espace de bibliothèque équipé avec étagères, tables, etc. ;

Installation des postes de lavage des mains de 8 robinets et des poubelles ;  
 Sécurisation (clôture, barrière, barbelé, parking etc...);  
 Espace récréatif et sportif pour les élèves ;  
 Cour de récréation pour les élèves ;  
 Système photovoltaïque équipé de 4 panneaux solaires 500 watts, 8 batteries 6V et 225A, 1 régulateur outback 80-100A, 1 inverter 3.0- 3.5 KW + accessoires + installation électrique.

### 5.2 Répartition des différents bâtiments à construire

L'ensemble des bâtiments de ce projet seront construits à partir des modèles exigés par le MENFP à travers les plans types selon les instructions suivantes :

Bâtiment A (modèle DGS MC) : 1<sup>er</sup> cycle (3 classes) et 2<sup>ème</sup> cycle fondamental (6 salles).

Bâtiment B (modèle DGS MC) : 3<sup>ème</sup> cycle fondamental (3 salles).

Bâtiment C (modèle DGS MC) : 2 salles de préscolaire.

Bâtiment D (modèle DGS BA) : Direction, espace administratif, bibliothèque, salle des professeurs.

Bâtiment E : Cantine scolaire, réfectoire, cuisine et dépôt nourriture.

Bâtiment F : Bloc sanitaire avec 4 compartiments distincts Filles/Garçons/Précolaires/Adultes et handicapés.

Bâtiment G : Guérite/Loge des gardiens.

Espaces additionnels : Réservoir, Espace récréatif et sportif pour les élèves, postes de lavage des mains de 8 robinets, clôture, barrière, barbelé, parking, cour de récréation pour les élèves.

### 5.3 Détails sur les terrains disponibles pour la construction des écoles

Les terrains des différentes écoles présentent des configurations variées selon la nature des sols, la zone, l'espace disponible, le paysage et pleins d'autres facteurs que nous ne citons pas dans ce texte. Il s'avère important de vous présenter un tableau qui résume la superficie, les coordonnées GPS, la position, le type sol, les plans d'arpentages, etc. Les relevés d'espace et les plans de site, des études topographiques avec les bâtiments existants, incluant les arbres, les puits, etc. réalisés par un bureau d'architecture seront fournis par Save the Children.

Département/ Commune/ Localité	Nom de l'école	Superficie du terrain	Points GPS	Relief/Sol
SUD : Cayes, Fondrède	École Nationale de Fontanie	3,217,5 m <sup>2</sup>	18.2347024 0 - 73.8215001 0	63 m au-dessus du niveau de la mer/ sol ferme sur une surface plane, zone de la plaine des Cayes.
SUD : Torbeck	École Nationale de St-Felix	3,225 m <sup>2</sup>	18.163522 -73.858890	57 m au-dessus du niveau de la mer/ sol ferme sur une surface plane, zone de la plaine de Torbeck.
SUD : Maniche, Lestage	École Nationale de Lestage	6,450 m <sup>2</sup>	18.3547836 0 - 73.7994804 0	97 m au-dessus du niveau de la mer/ sol ferme et rougeâtre.
SUD : Camp-Perrin, Saut Mathurine	École Nationale de St-Joseph de Saut Mathurine	2,418 m <sup>2</sup>	18.365137 -73.848488	288 m au-dessus du niveau de la mer/ sol argileux et

				rougeâtre.
GRAND'ANSE : Beaumont, Centre-Ville	École Nationale Jean Leopold Dominique	6,450 m <sup>2</sup>	18.4798616 0 - 73.9651869 0	557 m au-dessus du niveau de la mer/ sol ferme et rougeâtre et présence de pierres en surface.
GRAND'ANSE : Pestel, Bernagousse	École Nationale de Bernagousse	8,282 m <sup>2</sup>	18.5286909 0 - 73.8446497 0	305 m au-dessus du niveau de la mer/ sol ferme et rougeâtre.
GRAND'ANSE : Corail, Duquillon	École Nationale de Duquillon	3,240 m <sup>2</sup>	18.5340533 0 - 73.8688929 0	334 m au-dessus du niveau de la mer/ sol ferme et rougeâtre avec quelques cailloux dispersés en surface.

## 6. Plan d'arpentage des terrains

### Spécifications techniques du design des Structures Scolaires Permanentes et Résilientes (SSPR).

Chaque module SSPR comprend 3 salles de classe selon les plans types du MENFP. La taille des salles de classe est spécifiée dans les dessins et dans la section « Cahier de charges ».

Clôturer les murs périmétrales et divisoires du bâtiment.

Peindre les murs et les colonnes (intérieur et extérieur).

Le contractant aura aussi la charge du tamisage, nettoyage et lavage de tous agrégats et aussi du découpage des pierres pour la Maçonnerie.

Le contractant aura la charge d'acheter les matériels et de les transporter sur les sites à l'exception des blocs à base déchets recyclables dans un délai imparti. Il aura aussi la charge de fournir les Mains d'œuvre pour la décharge des matériels et leur transport jusqu'au stockage dans le site de construction.

Pour le lot 1, lot 2, lot 3 et lot 4, lot 5, lot 6 et lot 7, il faut construire des salles selon les dessins, les plans types et le cadre de devis du MENFP.

Le Contractant est responsable de l'achèvement de tous les travaux selon les dessins teintés. Si quelque chose n'est pas clairement mentionné, l'entrepreneur doit suivre le dessin des plans types, le BOQ et l'ingénierie technique pour la construction selon les détails des plans types du MENFP.

Veuillez consulter attentivement les instructions, le BOQ et les spécifications techniques des plans-types du MENFP avant de soumettre des offres. Nous vous recommandons fortement de visiter le (s) site (s) ciblés pour votre proposition avant de soumettre des devis.

Si vous avez besoin de plus amples éclaircissements ou questions, veuillez contacter Madame Valerie Moise à l'adresse suivante : [valerie.moise@savethechildren.org](mailto:valerie.moise@savethechildren.org)

### 6.1 Cahiers de charges des travaux

#### Salles de classe pour l'enseignement fondamental (50 m<sup>2</sup>/salle)

Elles doivent pouvoir accueillir 40 élèves. Les salles de classe répondent aux caractéristiques suivantes :

*Dimensions:* La salle de classe type a une surface de 50 m<sup>2</sup> ce qui permet de recevoir 40 élèves, au maximum.

On compte en principe 1,25 m<sup>2</sup> par élève. Les dimensions intérieures de 7,20 m pour la largeur et de 7,20 m pour la longueur sont actuellement privilégiées.

*Circulation:* Une galerie couverte, placée au-devant de la façade principale protège la classe contre les intempéries (soleil et pluie) et permettant de faciliter la circulation des élèves devant les classes. Cette galerie équipée d'une rampe doit permettre l'accès des enfants en situation d'handicap au bâtiment.

*Volume:* La hauteur du mur est de 3,00 m du niveau bas sous la toiture et à 4,20m au niveau du sommet du toit. La classe offre en effet un volume de 186,62 m<sup>3</sup> pour 40 élèves et un enseignant soit un volume d'air de 4,55 m<sup>3</sup> par individu.

#### Les locaux de l'administration

On groupe sous cette appellation les espaces utilisés par le personnel enseignant et le personnel administratif de l'école. La composition varie selon les types de bâtiments et l'effectif des élèves. Ils comportent généralement les locaux suivants :

- le bureau de la direction avec espace pour les archives et le rangement du matériel pédagogique (12.5 m<sup>2</sup>)
- le secrétariat et la réception s'il y a lieu (12 m<sup>2</sup>)
- la salle de travail des professeurs s'il y a lieu (12 à 20 m<sup>2</sup>).
- les sanitaires pour le personnel administratif et les enseignants s'il y a lieu

#### Bibliothèque (75 m<sup>2</sup>)

La bibliothèque est du type ouvert et doit permettre le rangement et la consultation de 4 à 5 volumes par élève, soit pour 360 élèves : 1800 volumes.

#### Cantine scolaire (125 m<sup>2</sup>)

Suivant les besoins des locaux, les bâtiments scolaires sont à équiper d'une cantine destinée à servir un repas de midi aux élèves. Il comprend l'espace pour la cuisine proprement dite de 16 m<sup>2</sup> environ, pourvu d'un écoulement de sol, un dépôt pour la nourriture d'environ 9 m<sup>2</sup> et un réfectoire de 100 m<sup>2</sup> pour 300 rationnaires environ.

#### Guérite (4 à 6 m<sup>2</sup>)

La guérite est un local placé en contact avec l'entrée principale de l'école.

Deux conceptions sont possibles quant à sa situation par rapport au logement du gardien :

- la guérite et le logement sont situés dans des zones différentes ;
- la guérite est intégrée au logement.

#### Sanitaires collectifs à l'usage des élèves "filles" ou garçons/ espace lave-mains (5 m<sup>2</sup>)

Les sanitaires sont accessibles de l'extérieur et doivent être d'un accès facile. Ils peuvent être des latrines sèches (Latrines ventilées améliorées (VIP)) pour les élèves des trois cycles fondamentaux. Cependant, les sanitaires destinés aux handicapés servent également de WC pour les maîtres et le préscolaire.

### 6.2 Clarifications sur les documents d'appel d'offres

Tout soumissionnaire désireux de recevoir des clarifications sur les documents d'appel d'offres peut les solliciter du maître d'ouvrage à l'adresse électronique indiquée ci-devant, et au plus tard selon le nombre de jours calendaires indiqué dans l'appel d'offres avant l'échéance du délai de soumission des offres indiqué également dans le document. Cette communication se fait par écrit, avec accusé réception, via le moyen électronique (courrier électronique). La communication sera considérée comme valide uniquement dans le cas où le soumissionnaire aura obtenu l'accusé de réception de Save The Children.

Save The Children répondra à toute demande de clarification des documents d'appel d'offres reçue, via communication écrite, au plus tard le nombre de jours calendaires avant l'échéance du délai de soumission des offres fixé dans le document, et transmet, de plus, copie de sa réponse (y compris la consultation mais sans en indiquer l'origine) à tous les soumissionnaires ayant demandé les documents d'appel d'offres.



### 6.3 Modification des documents d'appel d'offres.

Save The Children peut, pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment avant l'échéance du délai de soumission des propositions, modifier les documents d'appel d'offres via des additifs, que ce soit de sa propre initiative ou en considération des clarifications demandées par les soumissionnaires. Les additifs sont notifiés par communication écrite à tous les soumissionnaires ayant demandé les documents d'appel d'offres et sont obligatoires pour eux.

Quand les additifs sont jugés substantiels, Save The Children peut prolonger le délai de soumission des offres pour donner aux soumissionnaires le temps de les prendre en compte dans la préparation de leurs offres.

## **7. Instructions générales aux soumissionnaires**

### 7.1 Localisation des travaux.

Les travaux, objet de cet appel d'offres, sont ceux décrits et dont la localisation est indiquée dans les Instructions Spéciales aux Soumissionnaires (ISS) selon le tableau ci-contre :

Coût de préparation et de présentation des offres.

Il relève de la responsabilité des soumissionnaires de couvrir tous les coûts relatifs à la préparation et à la présentation de leurs offres. Le maître d'ouvrage n'est en aucun cas responsable desdits coûts, quel que soit le mode de réalisation de l'appel d'offres ou ses résultats.

Visite du chantier.

Les soumissionnaires ont pour responsabilité d'effectuer une visite d'inspection à l'emplacement des travaux et dans ses alentours, et d'obtenir par eux-mêmes et à leurs propres frais et risques toutes les informations qui peuvent leur être nécessaires pour préparer leurs offres. Dans le cas contraire, ils ne peuvent alléguer la méconnaissance dudit emplacement et toute conséquence économique leur en est imputée. Le coût de cette visite est exclusivement couvert par le soumissionnaire. Cependant, pour des questions de sécurité Save The Children peut décider ou pas, à sa discrétion de faire des arrangements de transport dans les cas des zones éloignées et difficile d'accès.

### 7.4 Soumissionnaires éligibles.

7.4.1. Un soumissionnaire, y compris tous les membres d'un consortium, association ou groupe, les filiales ou entreprises faisant partie d'un même groupe économique et financier, peut présenter uniquement une offre par appel d'offres. Si, pour un appel d'offres donné, un soumissionnaire participe dans plus d'une offre, ses propositions ne seront pas évaluées. Cependant, il n'est pas interdit aux sous-traitants de participer dans plus d'une offre. A cette fin :

Sont considérés comme faisant partie d'un groupe économique et financier, les entreprises ayant des directeurs, actionnaires (avec une participation de plus de 5%) ou des représentants légaux communs, et celles qui dépendent ou subventionnent économiquement ou financièrement une autre entreprise ;

Aucune filiale du maître d'ouvrage ou d'une agence d'acquisitions, y compris les entreprises faisant partie d'un même groupe économique et financier, selon la définition antérieure, ne sera éligible pour participer aux appels d'offres impliquant ce maître d'ouvrage ou cette agence ;

Quand une entreprise, ses filiales ou les entreprises faisant partie d'un même groupe économique et financier, selon la définition antérieure, en plus d'offrir des services consultatifs, peut également fournir des biens ou exécuter des travaux de construction, il lui est interdit de fournir des biens ou d'exécuter des travaux dans un projet pour lequel cette même entreprise, une filiale ou une entreprise du même groupe économique et financier, est chargée de la conception ou des spécifications techniques des biens ou travaux faisant l'objet de l'appel d'offres. Le maître d'ouvrage veillera donc à ce qu'il n'y ait pas conflit d'intérêt.

7.4.2. Les entreprises publiques de la République d'Haïti peuvent participer dans l'appel d'offres



correspondant, uniquement si elles jouissent d'autonomie légale et financière, fonctionnent conformément aux lois commerciales, n'appartiennent ni ne dépendent du maître d'ouvrage et ne bénéficient pas d'exonération ou d'avantages légaux ou réglementaires pouvant altérer le principe d'égalité des soumissionnaires.

7.4.3. Le maître d'ouvrage décline toute responsabilité face aux soumissionnaires dont les propositions ont été élaborées à partir de documents d'appel d'offres provenant d'une autre source. Par conséquent, le maître d'ouvrage n'acceptera aucune plainte ou réclamation, relative à ces documents et leurs correctifs, s'il y en a, de la part de ces soumissionnaires.

7.4.4. Les soumissionnaires dont le personnel permanent ou technique appartient ou ont appartenu à l'institution recevant le financement et qui ont été directement impliqués dans la préparation du projet faisant l'objet de l'appel d'offres, au cours des six (6) mois antérieurs à la date limite prévue pour la réception des propositions, sont considérés incompatibles, et par conséquent, ne sont pas éligibles.

7.4.5. Un soumissionnaire, y compris toute partie qui le constitue, peut être ressortissant de tout pays, sous réserve des dispositions et conditions établies dans le contrat de prêt/crédit ou don. Un soumissionnaire est réputé avoir la nationalité d'un pays s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société établie et enregistrée dans le pays, et y fonctionne conformément aux dispositions légales de ce pays. Ce critère s'applique également pour définir la nationalité des sous-traitants.

7.4.6. Un soumissionnaire ne doit pas avoir de conflit d'intérêt. Tous les soumissionnaires ayant un conflit d'intérêt seront exclus. Un soumissionnaire peut être considéré comme étant en situation de conflit d'intérêt avec une ou plusieurs des parties au processus d'appel d'offres s'ils sont associés, ou ont été associés dans le passé, directement ou indirectement, avec le consultant ou avec une autre entité qui a effectué la conception, définit le cahier des charges et les autres documents relatifs au Projet, ou qui sont proposés à titre de Manager du Projet. Une société qui a été engagée par le maître d'ouvrage pour offrir des services de conseil en vue de la préparation ou de la supervision des Travaux ainsi que tous ses affiliés, seront exclus de la soumission.

Les soumissionnaires doivent fournir, à la satisfaction du maître d'ouvrage, les preuves de la validité de leur admissibilité qu'il peut raisonnablement demander.

## 7. 5. Qualification des soumissionnaires

Tous les soumissionnaires doivent fournir dans leur dossier, une description préliminaire de la méthode de travail qu'ils entendent appliquer ainsi que du calendrier de travail, y compris les devis, le plan de mise en œuvre et tableaux, le cas échéant.

7. 5.1 Copies des documents originaux de constitution en société ou du statut légal, du lieu d'enregistrement et du siège de l'entreprise du soumissionnaire ; une procuration écrite du signataire habilité ;

7. 5.2 Valeur monétaire totale des travaux de construction effectués au cours de chacune des cinq années précédentes ;

7. 5.3 Expérience en matière de réalisation de travaux similaires, y compris ampleur et montant de chacun d'eux, pour chacune des cinq années précédentes, informations détaillées des travaux en cours et des engagements contractuels ; nom et coordonnées des clients pouvant fournir des renseignements relatifs à ces marchés ;

7. 5.4 Principaux équipements de construction proposés pour l'exécution du contrat ;

7. 5.5 Qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le contrat ;

7. 5.6 Documents relatifs à la situation financière du soumissionnaire, notamment les états de pertes et profits et les rapports des auditeurs des cinq dernières années ;

7. 5.7 Preuves de l'adéquation du fonds de roulement destiné à l'exécution du contrat (accès à une (des) ligne(s) de crédit et disponibilité d'autres ressources financières) ;

7. 5.8 Autorisation de demander des références auprès des institutions bancaires dont le soumissionnaire

est client ;

7. 5.9 Informations relatives à des litiges, en cours ou ayant eu lieu au cours des cinq dernières années, auxquels le soumissionnaire est ou a été partie, y compris parties concernées, montant objet du litige et décision ;

7. 5.10 Propositions relatives aux éléments que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter représentant plus de 10 pour cent du montant du contrat. Le plafond imposé à la participation de sous-traitants est spécifié dans le DAO.

### **8.Responsabilité du contractant et de Save the Children**

Le contractant s'engage à visiter les sites où les SSPR seront implantées pour pouvoir soumettre une offre dans le cas contraire l'offre ne sera pas valide.

Le contractant aura la charge de construire les SSPR en suivant les dessins et la cadre de devis donnés par Save the Children en pièce joint à cet appel d'offre et en suivant les instructions des ingénieurs superviseurs de Save the Children.

Sera à la charge du contractant de se doter des outils de travail, matériaux (sauf les blocs en plastiques recyclés) et matériels nécessaires à la construction des SSPR.

Le contractant se fera charger de garder le site de construction propre de tous déchets de manière journalière et aussi au moment de la clôture du chantier jusqu'à la fin des travaux de construction.

Le contractant aura la charge de payer tous les ouvriers nécessaires à la construction des SSPR.

Le contractant fournira les rapports à Save The Children sur base hebdomadaire et mensuel sur l'état d'avancement des travaux.

Pour garantir une bonne acceptance parmi la communauté où les SSPR seront construites, le contractant devra recruter au minimum 70% de la main-d'œuvre nécessaire dans la communauté.

Le recrutement de la main d'œuvre féminine est très encouragé et souhaité à une échelle de 15 % s'il y a lieu.

Le contractant s'engage à compléter d'une façon journalière le registre de chantier pour avoir noté des matériels arrivés sur le site, de matériel utilisé, des avancements des travaux, des visiteurs sur le site et de tous incidents que peuvent se produire sur le site de construction.

Le contractant s'engage à signer et adopter les codes de conduites de Save the Children, surtout pour garantir la sauvegarde des enfants et des adultes ( Child Safeguarding Policy, Anti-Fraud, Bribery & Corruption Policy, Slavery & Human Trafficking Policy, Protection from Sexual Exploitation & Abuse (PSEA) Policy, Anti-Harassment, Intimidation & Bullying Policy, IAPG Code of Conduct, Conditions of Tendering) pendant les travaux de construction.

Le contractant se chargera de soumettre tous les rapports exigés par Save The Children dans les délais prescrits.

Le contactant devra prendre en compte toutes les recommandations de la Direction du Génie Scolaire et Save The Children.

Save The Children réalisera des visites de supervision ponctuelles, planifiées, guidées et conjointes de concert avec la Direction du Génie Scolaire.

Save The Children produira des commentaires écrits au contractant sur le déroulement des activités.

Save The Children prendra le soin d'analyser les factures soumises par le contractant au regard des rapports d'avancement du chantier, des rapports journaliers et du chronogramme d'activités.

Save The Children prendra en charge la visibilité du chantier en installant de concert avec la firme contractante les pancartes, les flyers et les affiches nécessaires.

### **9.La sûreté et la sécurité sur le site de construction**

Le contractant sera en charge, de concert avec Save the Children, de la sûreté et sécurité sur les sites de construction. Le contractant veillera aux tâches suivantes :

Veiller à que les ouvriers (res) disposent à tout moment des dispositifs de protection tels que : bottes, gants, casque, lunette, cache-nez, caution tape, gilets fluorescents.

Construire une clôture provisoire avec du bois dur, tôles ordinaires et de fil à ligature ou cordes, pour délimiter l'accès au site de construction, gérer et garantir l'accès au site uniquement au personnel autorisé.

Stocker les matériels de construction et les outils de travail d'une façon propre et sécurisés pour empêcher tout incident que peut arriver au personnel non-autorisé.

Garder le site de construction et ses alentours libre des tous déchets dangereux (par exemple des morceaux de fil à ligature, des clous, des bois harpés, tôles, etc.), que peuvent constituer un danger pour le personnel non-autorisé.

Communiquer immédiatement à l'ingénieur superviseur de Save the Children toutes problématiques que peuvent se produire sur le site de construction.

Veiller à ce que les sites disposent à tout moment des dispositifs de protection contre l'incendie tels que : extincteurs, détecteurs de fumée, citerne d'eau.

## **10. ÉVALUATION DU SITE -Les Relevés**

### 02 21 13 - Relevé du site

Le site doit être l'objet d'un relevé topographique précis qui décrit la réalité. L'existant doit être représenté ainsi que les arbres. Les points de repère GPS et altimétriques doivent être indiqués sur le terrain. Les "benchmarks" de références doivent être visibles aisément sur le site.

### 02 2116 - Étude topographique

Le dessin doit être remis à l'échelle selon le format d'exécution requis. Les fichiers électroniques d'extension pdf et dwg (informations 3d) (géoréférencé) doivent accompagner l'impression. Sur le plan topographique doit figurer les points gps et altimétriques.

### 02 32 00 - Étude géologique

Une étude géotechnique sera nécessaire pour connaître les contraintes du sol afin d'asseoir une étude structurelle. Le LNBTP est disponible pour les tests géotechniques.

### 02 24 23 - Échantillon chimique et analyse de sol

Elle permet aussi de révéler l'existence des nappes, de déchets toxiques, d'ouvrage d'assainissement enfoui etc.

### 02 24 13.43 - Évaluation de l'eau

Les eaux souterraines doivent être testées en laboratoire avant toute utilisation. Les laboratoires de la DINEPA seront sollicités pour la réalisation des tests adéquats.

Tous les travaux doivent être menés en tenant compte de la santé et de la sécurité du public à proximité ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs sur le site. Il incombe à l'ingénieur de communiquer clairement les risques du site. Les caractéristiques nuisibles liées à l'environnement devraient être identifiées et atténuées de manière appropriée avant toute intervention physique.

## **11. CAPACITE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE DE LA FIRME**

Le Soumissionnaire devra fournir les preuves de sa capacité à exécuter le présent contrat et la documentation y relative devra établir de manière satisfaisante à l'Acquéreur que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et productive nécessaire à l'exécution du contrat.

En particulier, la firme soumissionnaire devra avoir au moins 5 ans d'expérience générale et a à son actif la construction d'au moins cinq (5) établissements publics (écoles, hôpitaux, marchés publics, etc.) et disposer des ressources humaines suivantes :

Un ingénieur en chef (responsable ou directeur des travaux) disposant au moins une licence en génie civil ou architecture, avec une expérience générale d'au moins 5 ans et ayant à son actif la construction d'au moins 5 écoles de même nature (ou plus complexe) que ce qui décrit dans le présent document d'appel d'offres (Curriculum Vitae de l'ingénieur en chef à soumettre à Save the Children);

Pour chaque lot, un ou plusieurs ingénieurs résidants disposant au moins une licence en génie civil ou génie rural, avec une expérience générale d'au moins 5 ans, et ayant à leur actif la construction d'au moins 3 blocs sanitaires de même nature (ou plus complexe) que ce qui est décrit dans le présent document d'appel d'offres (Curricula Vitae de chaque ingénieur à soumettre à Save the Children) ;

Pour chaque lot, deux contremaîtres (maçons et plombiers) ayant au moins 5 ans d'expériences professionnelles pertinentes. Le soumissionnaire devra en outre prouver sa capacité à mobiliser au moins les matériels suivants pour les besoins des chantiers : (génératrices/welder, vibreur, malaxeur, camion à benne basculante, véhicule 4x4, etc.).

## **12. EXPERIENCES ET COMPETENCES**

- Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la construction dans des situations d'urgence ou de développement.
- Au moins 5 ans d'expérience générale et un historique de construction d'au moins 5 écoles du même type (ou plus complexes) que celles décrites dans ces spécifications avec le MENFP (une expérience antérieure de travail avec le ministère).
- Expérience de la gestion d'une équipe technique d'ingénieurs et de la liaison avec un large éventail de parties prenantes pour la mise en œuvre de projets, ainsi que de la formation et du renforcement des capacités.
- Expérience de l'élaboration de plans de construction, y compris de l'atténuation des risques et de l'adaptation aux enfants dans des contextes d'urgence et de développement.
- Expérience avérée et significative en matière de passation de marchés internationaux et de gestion de contrats, y compris une capacité à élaborer des stratégies pour combler les lacunes identifiées.
- Expérience avérée dans la réalisation de projets de construction dans les pays en développement, y compris la gestion et l'assurance de la qualité des prestations des entrepreneurs.
- Connaissance des principaux donateurs institutionnels et de leurs exigences en matière de logistique et de passation de marchés.
- Compétences interpersonnelles et de communication très développées, notamment en matière d'influence, de négociation et de coaching.
- Expérience de la résolution de problèmes complexes par l'analyse, la définition d'une marche à suivre claire et l'obtention de l'adhésion.
- Très organisé et doté de bonnes compétences administratives pour la gestion des commandes et des informations, capable de développer des systèmes de classement et des bases de données afin de garantir une traçabilité vérifiable.
- Maîtrise d'AutoCAD ou d'un logiciel de dessin similaire, ainsi qu'un niveau élevé de connaissances informatiques (Word, Excel, Powerpoint, etc.).
- Compétences avérées en matière de conception, de suivi et d'évaluation de programmes, y compris en ce qui concerne la conception de voies permettant d'obtenir un impact durable à grande échelle.
- Établir des relations de travail positives avec les employés à tous les niveaux de l'organisation.
- Engagement et compréhension des objectifs, valeurs et principes de Save the Children, y compris les approches fondées sur les droits.

- Capacité et volonté de modifier les pratiques et les horaires de travail en cas d'urgence majeure, y compris en se déplaçant à bref délai et pour des périodes prolongées.
- Disposer de grandes connaissances en informatique et en modélisation des systèmes d'information.
- Connaitre les normes et les méthodes de développement ainsi que les normes de sécurité.
- Avoir un bon esprit d'analyse et de synthèse.

**13. Les livrables à fournir par la firme lors de l'exécution des travaux**

Le chronogramme des activités

La liste des ouvriers et les feuilles de présence

Les rapports hebdomadaire et mensuelle de l'avancement des chantiers.

Le Descriptif des travaux (type de matériaux et qualité de matériaux).

Le rapport d'utilisation journalier et mensuel des matériaux.

Le rapport de visite des chantiers avec les recommandations.

Tous les plans pour approbation avant de commencer la construction

**14. Dossier technique et légal**

Carte de travail du ministère de tutelle du pays du gérant principale (Ministère du Commerce pour Haïti)

Quitus fiscal

Déclaration définitive d'impôts

Patente

Être enregistré dans le collège des ingénieurs d'Haïti ou l'équivalent dans le cas d'un étranger

Diplômes et CVs de l'Ingénieur en chef et des techniciens (Ingénieur de chantier, Plombier, Électricien, Formann, Technicien en windows, etc.)

**15. Information à soumettre**

Écrire la date à laquelle le contractant peut commencer les travaux de construction

10-15 jours après la signature de l'accord contractuel et la réception de la première avance.

Écrire le nombre des jours totales (y compris samedi et dimanche) que le contractant déclare avoir besoin pour compléter tous les ouvrages à partir de la date de démarrage des travaux

Nombre des jours : Nous visons à terminer les travaux de construction dans les 97 semaines (22 mois) qui suivront la signature du contrat.

Veillez indiquer votre prix dans le RFQ Template que vous avez reçu.

Lot 1 :  
 Lot 2 :  
 Lot 3 :  
 Lot 4 :  
 Lot 5 :  
 Lot 6 :  
 Lot 7 :

Décrire la modalité et délais de paiement souhaité par le contractant

Save the Children paiera les entrepreneurs selon les critères de base ci-après. Un délai de traitement de 2 à 3 semaines peut être exigé avant de recevoir le paiement, mais SCl essaiera de payer le plus tôt possible. Tous les rapports doivent être exigés par SCl devront être annexés aux factures pour valider les paiements.

30 % du total des prix convenus après l'achèvement des travaux d'implantation et des fouilles de fondation

20% du coût sera payé après les travaux de maçonnerie chaînée jusqu'au niveau des socles de base.

20 % après l'installation du toit, les travaux de peinture, d'assainissement.

20% du coût sera payé après l'achèvement de 100% des travaux.

10% du montant sera conservé comme dépôt de garantie de bonne exécution des travaux en cas de défaut et sera payé aux entrepreneurs 3 mois après la fin des travaux.

La garantie de soumission égale à 1% du montant de l'offre (pour chaque lot), se présentera sous forme de caution délivrée par une institution financière ou chèque de direction libellée au nom de Save The Children valable pour 90 jours à partir de la date d'ouverture des plis. Cette garantie sera libérée à la constitution de la caution de bonne exécution de 10%.

N.B : L'ingénieur de Save The Children effectuera une inspection du site avant le paiement. Les entrepreneurs seront responsables de toutes irrégularités (défauts) pendant cette période.

L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement avec facture et rapport d'étape pour recevoir le paiement. L'ingénieur effectuera la vérification du site et préparera un certificat de progrès pour traiter le paiement.

Save the Children déduira de ne pas payer le montant si les travaux de construction ne sont pas conformes aux spécifications techniques, aux dessins, aux plans et à la facture de quantité convenus.

### **16. Obligations de l'autorité contractante (Save The Children)**

En vue de parvenir à l'efficacité des procédures des appels d'offres et des conventions de concession d'ouvrage de service public, permettant l'acquisition de biens et de services destinés à la population, Save The Children (l'autorité contractante) a pour obligations de :

Mettre en œuvre des procédures capables d'aboutir dans des délais normaux ou réduits ;  
 Respecter les délais d'intervention prescrits par la loi et les règlements et s'abstenir de consommer entièrement lesdits délais quand sa décision peut être prise ou sa tâche accomplie avant les dates limites fixées ;  
 Confier à l'intérieur de l'administration la gestion des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public à des agents spécialisés ou ayant reçu une formation dans le domaine et, au besoin, engager des consultants pour les appuyer dans leurs tâches ;  
 Utiliser les dossiers et documents standards des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public (par exemple, Dossier d'Appel d'Offres type, formulaires types) ;  
 Assurer un traitement diligent et un prompt règlement des factures et décomptes des titulaires de marchés.

### **17. Obligations de la firme ou de l'entreprise de construction**

L'entrepreneur, le fournisseur et le prestataire de services, titulaires de marchés, doivent concourir, au même titre que l'autorité contractante, à l'efficacité des procédures des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public. A cet effet, ils ont pour obligations de :

Respecter scrupuleusement les engagements souscrits en matière de planning et d'organisation, pour assurer l'exécution des prestations dans les délais contractuels ;

Tout retard qui n'est pas dû à un cas de force majeure entraînera des pénalités financières pour l'entrepreneur sans condition.

Signaler, sans tarder, à l'autorité contractante tout incident ou événement imprévu pouvant provoquer un allongement de délai ou l'altération de la qualité ;

Fournir des prestations de qualité, principalement en assurant leur parfaite conformité avec les prescriptions et spécifications des documents contractuels.

### **18. Planification des visites de terrain des écoles**

La visite des sites est obligatoire. Les soumissionnaires doivent annexer le rapport de visite au dossier de soumission. Les visites seront organisées durant la période allant du 3 au 5 Février 2025 de 8h30 AM à 14h30 PM. Tous les frais encourus dans le cadre de cette visite sont à la charge de la firme ou l'entreprise de construction (billets d'avion, carburant, location véhicules, etc.). Les soumissionnaires doivent respectées l'heure de départ au point de rencontre afin d'éviter les retards et les instructions uniques qui seront fournies à l'ensemble des firmes et entreprises de construction qui seront présentes. Les visites de terrain dans les écoles doivent être réalisées selon le chronogramme d'activités définies dans le tableau ci-après.

Département	Commune	Localité	Nom de l'école à visiter	Date	Heure de départ	Point de départ
SUD	Les Cayes	Fondrède	École Nationale de Fontanie	3 Février 2025	8h00 AM	DDE-SUD des Cayes (Bergeaud)
	Torbeck	Torbeck	École Nationale de St-Felix			DDE-SUD des Cayes (Bergeaud)
	Maniche	Lestage	École Nationale de Lestage	4 Février 2025	8h00 AM	DDE-SUD des Cayes (Bergeaud)
	Camp-Perrin	Saut-Mathurine	École Nationale de St-Joseph Saut-Mathurine			DDE-SUD des Cayes (Bergeaud)



GRAND'ANSE	Beaumont	Centre-Ville	École Nationale Jean Leopold Dominique	5 Février 2025	7h30 AM	BDS de Beaumont
	Pestel,	Bernagousse	École Nationale de Bernagousse			BDS de Beaumont
	Corail	Duquillon	École Nationale de Duquillon			BDS de Beaumont

**NB : Cette visite n'est pas obligatoire pour les firmes ayant déjà réalisés des visites dans la première cohorte en décembre 2024.**

*Lot 1 : Lieu de rencontre DDE-SUD des Cayes (Bergeaud)*

*Lot 2 : Lieu de rencontre DDE-SUD des Cayes (Bergeaud)*

*Lot 3 : Lieu de rencontre DDE-SUD des Cayes (Bergeaud)*

*Lot 4 : Lieu de rencontre DDE-SUD des Cayes (Bergeaud)*

*Lot 5 : Lieu de rencontre Bureau District Scolaire (BDS) de Beaumont*

*Lot 6 : Lieu de rencontre Bureau District Scolaire (BDS) de Beaumont*

*Lot 7 : Lieu de rencontre Bureau District Scolaire (BDS) de Beaumont*

Les soumissionnaires doivent soumettre leur confirmation de participation à la visite par courriel électronique à l'adresse suivante : [valerie.moise@savethechildren.org](mailto:valerie.moise@savethechildren.org). Tous les soumissionnaires n'ayant pas participé à la visite seront écartés du processus. Les soumissionnaires doivent être identifiés par une pièce d'identité ou un badge délivré par la firme ou de l'entreprise de construction ayant confirmé leur participation à la visite.

### **19. Délai de présentation des offres.**

Les offres doivent être reçues par Save The Children à l'adresse, et au plus tard aux heure et date indiquées dans le document. L'organisation se réserve le droit de prolonger le délai de soumission des offres. Cette prolongation se fait par un additif aux documents d'appel d'offres. À la suite de la prolongation, tous les droits et obligations de Save The Children et des soumissionnaires qui étaient sujets au délai original, restent soumis au nouveau délai pour la soumission des offres.

### **20. Offres tardives**

Toute offre soumise après le délai fixé pour la réception doit être rejetée et classée sans suite et ne sera pas ouverte.

### **21. Période de validité des offres**

Les offres sont valides durant la période spécifiée de 90 jours à partir de la date d'ouverture des plis établie par Save The Children. Toute offre présentant une période de validité plus courte que celle requise doit être rejetée pour non-conformité aux documents d'appel d'offres.

### **22. Critères de sélection**

Save the Children a trois critères pour la sélection des entrepreneurs : Essentiel, Capacité technique et proposition financière. Les critères techniques et finaux seront évalués si les candidats répondent à tous les critères essentiels.

Type de critère	Type de critère	Description des critères spécifiques
A. Essentiel (exclusif)	Si le Soumissionnaire ne répond pas aux critères, il sera exclu du reste du processus. Ce sont des critères techniquement acceptables à l'ouverture des plis.	<p>Le soumissionnaire accepte de respecter les « Conditions générales d'achat » de Save the Children contenues dans la Section 23. Annexes de l'appel d'offres, et que tout travail attribué dans le cadre de ce processus d'appel d'offres sera réalisé conformément aux « Conditions générales d'achat » ci-joint.</p> <p>Oui / No Commentaires :</p>
		<p>Le soumissionnaire et son personnel (et tous les sous-traitants utilisés) acceptent de se conformer aux politiques et au code de conduite de SCI énumérés ci-dessous, tout au long de ce processus d'appel d'offres et pendant la durée de tout contrat attribué :</p> <p>Politique relative à la sauvegarde des enfants Politique de lutte contre la fraude et la corruption Politique relative à la traite d'êtres humains et à l'esclavage moderne Politique relative à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) Politique de lutte contre le harcèlement, l'intimidation et le harcèlement moral</p> <p>Oui / No Commentaires :</p>
		<p>Le soumissionnaire confirme qu'il est pleinement qualifié, autorisé et enregistré pour commercer avec Save the Children (y compris le respect de toutes les législations locales pertinentes du pays). Cela inclut que le soumissionnaire soumette les exigences suivantes (le cas échéant) :</p> <p>Adresse professionnelle légitime Numéro d'identification fiscale et attestation Certificat d'immatriculation commerciale Licence commerciale Lettre de caution bancaire Bilan actualisé de la firme prouvant un chiffre d'affaires d'au moins 500,000 USD per year La compagnie doit fournir les documents de son audit comptable pour les trois dernières années.</p> <p>Oui / No Commentaires :</p>

		Le soumissionnaire confirme qu'il ne s'agit pas d'une personne morale avec des interdictions ou qu'elle n'est pas soumise à des sanctions ou des incapacités par des entités gouvernementales, et qu'elle ne fournit pas des biens sanctionnés par les États-Unis ou l'UE.
B. CAPACITÉ Pondération 60 points	B.1 Expérience (5 points)	Période de la constitution légale de votre entreprise (une copie de toutes vos patentes) : 0 point moins de deux ans d'expérience 3 points pour une expérience entre 4 et 5 ans 5 points pour une expérience de plus que 5 ans.
	B.2 Références (10 points)	Reference dans la réalisation d'ouvrage similaire: 0 point s'il n'y a pas de Lettre de recommandation ou la preuve d'un contrat avec une autre organisation (Réalisation d'ouvrages similaires) pour des services similaires à ceux de la liste. 5 points pour la présentation d'une (1) Lettre de recommandation ou la preuve d'un contrat avec une autre organisation (Réalisation d'ouvrages similaires) pour des services similaires à ceux de la liste. 10 points pour la présentation de deux (2) lettres de recommandation ou la preuve de deux (2) contrats avec une autre organisation (Réalisation d'ouvrages similaires) pour des services similaires à ceux de la liste.
	B.3 Solidité financière (10 points)	Une attestation bancaire signée et tamponnée par votre banque (au nom de la compagnie). Les soumissionnaires auront besoin d'une lettre certifiant qu'ils n'ont aucun problème juridique en cours avec le gouvernement ou des tiers ou, a default, une auto-certification. Le casier judiciaire de la DCPJ/BAF sera également exigé du représentant légal. 5 points pour chiffre d'affaires annuel supérieure à 1,000,000 USD, casier judiciaire et lettre certifiant qu'ils n'ont aucun problème juridique en cours avec le gouvernement ou des tiers ou auto-certification 3 points pour chiffre d'affaires annuel entre 500,000 USD et 1,000,000 USD, casier judiciaire et lettre certifiant qu'ils n'ont aucun problème juridique en cours avec le gouvernement ou des tiers ou auto-certification 0 points pour chiffre d'affaires annuel de 500,000 USD et lettre certifiant qu'ils n'ont aucun problème juridique en cours avec le gouvernement ou des tiers ou auto-certification
	B5. Capacité technique (10 points)	Nous attribuerons 10 points si l'ingénieur a au moins 5 ans d'expérience. Les offres sans ingénieur expérimenté (moins de 5 ans) seront disqualifiées.
	B6. Disponibilité d'équipements (10 points)	Preuve de disponibilité des équipements utiles au bon déroulement du chantier. (Voir la liste des matériels et outils

		demandés au point XXV).
	B7. Qualité technique (15 points)	Qualité technique de la proposition jugée sur la bonne méthodologie et la compréhension du mandat.
C. COMMERCIAL Pondération 40%	Prix et/ou coût de services points	<p>40 points si le montant proposé par la firme ou l'entreprise de construction est inférieur de -5 % ou supérieur de +5% du coût estimatif du budget.</p> <p>30 points si c'est +5 à +10%</p> <p>20 points si c'est + 11 à +20%</p> <p>10 points si c'est +21 à +30 %</p> <p>0 marque s'il est supérieur à 30 %</p> <p>Le comité d'approvisionnement peut négocier le prix final après l'ouverture des soumissions pour tout ce qui n'est indiqué dans la limite du budget de l'AO. Si le prix proposé par la compagnie dans son offre est trop bas SCI va questionner sa capacité et la même chose si le prix est jugé trop élevé.</p>
N >B : Pour ambiguïté de calcul, le comité est libre de se référer au cadre de devis récapitulatif pour prendre la décision sur l'offre financière en tenant compte des prix du marché et la qualité des matériaux.		

### **23. Attribution du marché.**

Dans le cadre de cet appel d'offres, une entreprise peut soumettre des offres pour les sept (7) lots, mais un maximum de trois (3) lots est attribuable à une seule et même entreprise de construction afin d'éviter le monopole si par ailleurs elle est techniquement acceptable, remplit toutes les conditions financières et atteint le score pour être gagnante. Une même entreprise n'est pas habilitée à avoir plus que trois (3) lots et c'est une décision technique d'attribution de ce marché des travaux afin de garantir l'équilibre des proportions et l'égalité des chances.

### **24. Calendrier.**

Activité	Date
Publication de l'appel d'offres	19 Novembre 2024
Date limite pour les questions des soumissionnaires	10 Février 2025
Date limite pour la soumission des offres	18 Février 2025
Clarification des offres	20 Février 2025
Attribution de contrat	1er Mars 2025

Les dates ci-dessus sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Toutefois, SCI s'engage à veiller à ce que tous les soumissionnaires soient informés de manière équitable et transparente de toute modification du calendrier

### **25. FORMAT DE LA SOUMISSION ET DOCUMENT DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE**

Les offres incomplètes ou soumises dans un format différent seront rejetées.

Le document de réponse du soumissionnaire permet à ce dernier de présenter toutes les informations requises et d'être évalué de manière juste et équitable au regard des critères essentiels, des critères de capacité et des critères commerciaux. Il peut être demandé aux fournisseurs de présenter des pièces justificatives. Vous trouverez des consignes supplémentaires document de réponse du soumissionnaire figurant à la partie 3 de ce dossier.

Les offres peuvent être soumises de deux manières :

#### Soumission par courrier électronique

- Le courrier électronique doit être envoyé à [procurementhaiti@savethechildren.org](mailto:procurementhaiti@savethechildren.org)
- Veuillez noter que cette adresse n'est utilisée que pour recevoir les soumissions et ne sera pas consultée avant la clôture de l'appel d'offres. Aussi, ne l'utilisez pas pour poser des questions sur l'appel d'offres, vous n'obtiendrez aucune réponse.
- Le courrier électronique doit avoir pour objet le numéro de référence de l'appel d'offres # **SCI/CON/INTPA/HTI/CAY/2024/PR550608**
- Le nom de chaque document joint doit clairement indiquer de quoi traite le document.
- Les courriers électroniques ne doivent pas dépasser 15 Mo – si les fichiers sont volumineux, merci de diviser la soumission en deux courriers.
- Ne mettez pas d'autres adresses électroniques de SCI en copie dans le courrier électronique de soumission, car cela rendrait l'offre invalide.

#### Soumission physique

- Deux copies papier doivent être soumises sur papier à en-tête à l'adresse suivante : **4, rue Emeric, Bourdon, Pétion-Ville, Haïti**
- **Les offres doivent être soumises dans une seule enveloppe scellée, adressée à SAVE THE CHILDREN.**
- L'enveloppe doit indiquer clairement le numéro de référence de l'appel d'offres **SCI/CON/INTPA/HTI/CAY/2024/PR550608**
- Sans aucune autre information relative à l'offre ou au nom du soumissionnaire.
- Toute documentation justificative doit être étiquetée et regroupée (enveloppes individuelles, agrafées, etc.) avant d'être incluse dans une enveloppe scellée unique, conformément aux instructions ci-dessus.

**Votre offre doit être reçue au plus tard le 18 Février 2025 à 4 :00 PM. (Heure d'Haïti)**

**Les offres doivent rester valides et pouvoir être examinées pendant une période d'au moins 90 jours.**

### PERSONNES DE CONTACT

Toute question relative à l'appel d'offres doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante :




Nom	Adresse électronique
Valerie Moise	<a href="mailto:valerie.moise@savethechildren.org">valerie.moise@savethechildren.org</a>





Veuillez noter que les heures d'ouverture locales sont du lundi-vendredi et de 8h – 4h PM.

Si la question peut entraîner des conséquences pour d'autres soumissionnaires dans le cadre de la procédure, Save the Children informera tous les autres soumissionnaires afin de préserver le caractère équitable et transparent de la procédure.

### 26. Les Annexes obligatoires

Veuillez signer cette page et la soumettre avec d'autres documents. Les soumissionnaires doivent prendre connaissance de toutes les annexes. Les offres soumises dont la copie de cette page n'est pas signée sera automatiquement rejetée pour un processus ultérieur.

Nous, le soumissionnaire, confirmons par la présente notre acceptation des politiques et conditions suivantes :		
Politique	Politique/Document	Signature
Modalités et conditions de l'appel d'offres	 1. Terms & Conditions of Bid	
Conditions générales d'achat		
Politique relative à la sauvegarde des enfants	 Child	

	Safeguarding Policy.pdf	
Politique de lutte contre la fraude et la corruption	 Anti-Bribery & Corruption Policy.p	
Politique relative à la traite d'êtres humains et à l'esclavage moderne	 Human Trafficking & Modern Slavery P	
Politique relative à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels	 Protection from Sexual Exploitation	
Politique de lutte contre le harcèlement, l'intimidation et le harcèlement moral	 Anti-Harassment, Intimidation & Bully	

Nous certifions que, lors de l'examen de notre offre et par la suite, Save the Children peut se fier aux déclarations faites dans le présent document.

Signature : .....

Nom : .....

Fonction : .....

Entreprise : .....

Date : .....



## **27. Liste des matériels et outils obligatoires**

Camions 5-16 m<sup>3</sup> (3)  
Véhicules de service (3) de préférence 4X4 (Jeep ou Pickup)  
Citerne d'essence et d'eau  
Vibreurs (2)  
Brouettes (minimum 12)  
Dame Sauteuse  
Pelles  
Truelles  
Pioches  
Marteaux piqueurs  
Génératrices  
Scie à métaux  
Équerres  
Rubans à grande échelle (6)  
Ficelles  
Nivelles (6)  
Mélangeurs  
Échafaudages métalliques  
Marteau-piqueur et le burineur  
Meuleuses  
Surfaceuses  
Laser rotatif de chantier  
Burins  
Pincés coupantes  
Étau  
Perceuses  
Cordes et chaînes métalliques

## **28. LES LEXIQUES**

BDS : Bureau du District Scolaire  
BOQ : Base Of Quotation  
DDE-GA : Direction Départementale de l'Éducation de la Grand 'Anse  
DGS : Direction du Génie Scolaire  
DDE-SUD : Direction Départementale de l'Éducation du SUD  
MENFP : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle  
RFQ: Request For Quote  
SCI: Save The Children International`  
SSPR : Structure Scolaire Permanente et Résiliente  
LNBTP : Laboratoire Nationale du Bâtiment et du Transport Publique